

DEPARTEMENT**AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 10 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 02/06/2025

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Jeambenoit E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Roux Claude

Délibération : 2025-028

Objet : REGION Auvergne-Rhône-Alpes – Subvention/Demande de mise à disposition d'un barnum.

Madame le Maire informe les Elus de la réception d'un courrier de la Région AURA afin de nous faire connaître la mise en place d'un nouveau dispositif visant à soutenir le tissu associatif.

Ce dispositif a pour but de mettre à disposition un barnum aux communes de moins de 2 000 habitants destiné aux associations locales.

Il s'agit d'accompagner au mieux les communes rurales, collectivités au plus près des associations, qui ne disposent que peu de moyens matériels et financiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CHARGE** Madame le Maire de transmettre la demande de mise à disposition d'un barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette subvention.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Claude ROUX